

Rapport du Président

Séance publique
du lundi 15 décembre 2025
N° CD-2025-5-8-4
N° applicatif 13943

8 ème Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Direction

Direction des finances

DÉCISION MODIFICATIVE N 3 DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Résumé : Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace le projet de décision modificative (DM) n°3 pour l'exercice 2025.

Cette décision modificative ne modifie pas le volume du budget pour 2025, car les propositions concernent des virements de crédits entre chapitres.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace le projet de décision modificative (DM) n°3 pour l'exercice 2025.

Cette DM n°3 doit permettre de faciliter les opérations de fin d'exercice budgétaire, et notamment de payer l'allocation pour le revenu de solidarité active (rSa) qui connaît une progression cette année sous l'effet des revalorisations successives (+3,4% en 1^{er} avril 2024, et +1,7% en avril 2025). Ainsi l'inscription proposée serait de 273,6 M€, contre 263 M€ au BP 2025, soit +10,6 M€.

Le volume budgétaire post DM n°3 pour 2025 reste inchangé.

En effet, des virements de crédits entre chapitres à l'intérieur d'une même section sont proposés, afin d'optimiser la gestion des crédits en fonction des projections de consommations de fin d'année.

Budget principal

La synthèse des mouvements du budget principal, opérés dans le cadre de la DM n°3 2025, est retracée ci-après :

CHAPITRE CIBLE		
chapitre	libellé chapitre	montant en €
017	Revenu de solidarité Active (RsA)	4 000 000,00
Mouvement total - Dépenses fonctionnement		4 000 000,00
CHAPITRE SOURCE		
chapitre	libellé chapitre	montant en €
65	Autres charges de gestion courante	-3 980 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-20 000,00
Mouvement total - Dépenses fonctionnement		-4 000 000,00

Vision du budget 2025 post-DM n°3 2025 :

Les volumes budgétaires sont identiques à ceux postérieurs à la DM n°2 pour 2025, à savoir :

		Dépenses en €	Recettes en €
Budget 2025 post DM3	Réel	Fonctionnement	1 774 913 538,05
		Investissement	573 133 072,02
		TOTAL (Réel)	2 348 046 610,07
	Ordre	Fonctionnement	204 762 464,89
		Investissement	45 000 000,00
		TOTAL (Réel + Ordre)	2 597 809 074,96

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver, pour le budget principal, les virements entre chapitres proposés dans le projet de maquette figurant en annexe 1. Le volume budgétaire global reste fixé à 2 348 046 610,07 € (2 597 809 074,96 € en tenant compte des ordres) ;
- D'autoriser le versement d'une contribution de fonctionnement annuelle de 30 000 € au Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Bateau pompe Europa I au titre l'année 2025 ;
- D'autoriser le versement des cotisations et des contributions statutaires dans la limite des crédits inscrits en 2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.